

L'ECHO DES 13 VILLAGES



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

Octobre 2020

Edito du Maire

De l'avis des commerçants et prestataires, la saison touristique a été exceptionnelle. Le choix des grands espaces naturels s'est largement confirmé pour les touristes français, y compris à Saint-Nectaire où, dès la première semaine de juillet et jusqu'en septembre, le nombre de visiteurs a été remarquablement élevé. Ainsi, selon l'Office de Tourisme, la fréquentation sur l'ensemble du massif a été 30 % plus élevée qu'en 2019.

C'est un soulagement et une excellente nouvelle pour la commune après des mois d'incertitude et dans un contexte sanitaire encore très instable, voire préoccupant. La présence du virus dans nos territoires ruraux est aujourd'hui avérée. Il faut donc rester prudents, et continuer à appliquer les gestes barrières et le port du masque.

Dans ce contexte, suite à l'interdiction des manifestations de plus de 5000 personnes, nous avons dû annuler le feu d'artifice du 15 août, malgré notre attachement à ce moment festif et convivial. En revanche, les animations du Comité des Fêtes, des associations et de Vallée Verte Festival ont pu avoir lieu tout l'été. Les maintenir était notre priorité pour répondre à la demande de nos visiteurs et de la population, ce fût un succès.

Par ailleurs, la fin du mois d'août a vu l'arrivée de vautours dans le secteur de Courbanges. Des attaques d'animaux et des décès de bovins ont touché les agriculteurs, dont ceux de Saint-Nectaire, mettant en péril les équilibres économiques de leurs exploitations. Nous avons suivi la situation de près avec les services de l'Etat.

Le nouveau Conseil municipal a été installé début juillet. Il s'est réuni deux fois déjà pour traiter des affaires communales. Vous trouverez dans ce numéro les attributions et délégations de chacun ainsi qu'une présentation des grands projets sur lesquels nous avons d'ores et déjà engagé le travail : Projet de résidence intergénérationnelle et de pôle sport-santé dans le centre Lignerat, remise en location du patrimoine communal, réhabilitation de Saint-Nectaire-le-Haut, création du conseil consultatif citoyen, mise en place d'un fonds de dotation pour l'accompagnement des projets, recherche de nouvelles recettes par la vente d'eau potable...

Je remercie l'entreprise Dischamp et son Président Directeur Général, Jean-Luc Dischamp, pour la somme de 7 000 euros sous forme de mécénat pour les travaux d'illumination de l'église. Cette aide a été précieuse dans la réalisation du projet .

Enfin, merci sincèrement pour votre confiance renouvelée. Avec mon équipe, nous nous attacherons à être à la hauteur.

Et surtout restez vigilants, appliquez les gestes barrières, prenez soin de vous et de vos proches.

Alphonse BELLONTE, Maire.



Informations services publics

Mairie - Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00

N'hésitez-pas à demander un RDV avec le Maire ou l'un de ses adjoints
04.73.88.40.51

info@ville-saint-nectaire.fr / www.ville-saint-nectaire.fr

Assistante sociale du Conseil Départemental

Sur RDV, contact : Mme Planchat 04.73.65.89.50 /
muriel.planchat@puy-de-dome.fr

Thermadore

Mercredi, vendredi et samedi 14h30 - 19h15 / Jeudi 14h30 - 17h30 / Dimanche 09h30 - 12h30, 14h30 - 19h15

Les autres créneaux sont réservés à l'école de natation et aux activités adultes.

Institut de beauté : ouvert du mercredi au samedi, toute la journée sur RDV

Déchetterie (SICTOM, Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

Montaigut-le-Blanc : Mardi à Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h (fermé le lundi).

Besse : Lundi 13h - 17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h

Santé - Secours

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie 04 73 96 71 11 ou 17

Docteur Beraud : 04 73 68 38 84

Infirmières Mmes Béal et Gaudron

06 43 77 47 90

Pharmacie Mme Thevenin

04 73 88 52 26

Il reste des masques !

N'hésitez à passer en chercher en mairie si vous en avez besoin.

Tenez-vous informés avec l'application ComMaVille



Une nouvelle application vient compléter le dispositif de communication de la commune de Saint-Nectaire. L'application COMMAVILLE, téléchargeable sur vos smartphones, permet aux habitants et aux touristes d'avoir l'information pratique et quotidienne sur Saint-Nectaire partout avec eux. Complémentaire du site Internet et du panneau d'informations municipales, ComMaVille – Saint-Nectaire permet de vous informer sur les services publics, les travaux en cours, les animations ou bien encore les alertes météo. Petite astuce, paramétrer l'application pour envoyer des notifications, vous aurez ainsi l'information dès qu'elle sera publiée !

Pour télécharger ComMaVille :

Depuis votre mobile, aller dans google play ou apple store, Recherchez ComMaVille, Sélectionnez l'application CMV, Lancer l'installation, Sélectionnez la commune de Saint-Nectaire à l'aide de la flèche de la liste déroulante, Appuyez sur OK.

Conseil municipal



Le nouveau Conseil municipal a été installé le 5 juillet 2020. Il s'est réuni à deux reprises depuis pour traiter des affaires communales, le 27 juillet et le 14 septembre. Les élus municipaux sont membres de commissions communales et d'organismes extérieurs. Dans ces organismes extérieurs, ils représentent la commune de Saint-Nectaire. Ces fonctions sont bénévoles sauf exception pour les membres de l'exécutif des syndicats intercommunaux.

Membres exécutifs du Conseil Municipal	Délégations
 <p>Alphonse BELLONTE Maire Président du CCAS</p>	<p>Communauté de communes du Massif du Sancy (membre du bureau) SIVOM du Chambon des Neiges SIVOM de la Vallée Verte SIVU Assainissement Amont Couze Chambon Syndicat Intercommunal Thermal 63 Thermauvergne - Route des Villes d'eau (titulaire) Terres Romanes d'Auvergne</p>
 <p>Jacques BABUT 1^{er} adjoint – Travaux, réseaux, voirie. <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Eau potable et assainissement, Finances et Ressources Humaines, Vie économique</i></p>	<p>SICTOM des Couzes (membre du bureau) Réfèrent Agglo Pays d'Issoire (suppléant) SIVU Assainissement Amont Couze Chambon FN Communes Forestières (suppléant)</p>
 <p>Marion LEFEUVRE 2^{ème} adjointe – Environnement, cadre de vie, communication <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, cadre de vie environnement, Eau et assainissement, grands projets et consultations citoyenne, Vie économique</i></p>	<p>Communauté de communes du Massif du Sancy Conseil d'école CCAS SIVOM de la Vallée Verte SICTOM des Couzes (suppléante) Correspondant Défense Nationale (titulaire)</p>
 <p>Gérard MORIZOT 3^{ème} adjoint – Affaires sociales <i>Commissions : Cadre de vie – environnement, Finances et ressources humaines, Associations – sport – jeunesse – évènements - anciens</i></p>	<p>CCAS SIVOM de Besse (titulaire) AICRI (suppléant)</p>
 <p>Céline SOUCHAL 4^{ème} adjointe – Finances – Ressources Humaines - Santé <i>Commissions : Finances communales – Ressources Humaines, Grands projets et consultations citoyennes, Associations – sport – jeunesse – évènements - anciens</i></p>	<p>CCAS SIVOM de Besse (titulaire) SIVOM de la Vallée Verte AICRI (titulaire) CNAS</p>

Conseillers Municipaux de la majorité	Délégations
 <p>Dominique ALLIOS Conseiller délégué en charge du patrimoine et de la culture <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Cadre de vie – environnement, Finances et Ressources Humaines, Associations – sports – jeunesse – évènements - anciens</i></p>	<p>Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (titulaire) Syndicat Intercommunal Thermal Thermauvergne Route des Villes d'eau (suppléant) Terres Romanes d'Auvergne</p>
 <p>Nicolas GAUDRON Conseiller délégué en charge des associations, du sport et de la jeunesse <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Finances et ressources humaines, Associations – sport – jeunesse – évènements – anciens, Vie économique</i></p>	<p>Conseil d'école SIVOM du Chambon des Neiges SIVOM Vallée verte Stations Vertes de Vacances</p>
 <p>Alexandre MONTEIL Conseiller délégué en charge de l'assainissement et de la signalétique <i>Commissions : Cadre de vie – environnement, Eau et assainissement, Associations – sport – jeunesse – évènements - anciens</i></p>	<p>SIVOM du Chambon des Neiges SIVU Assainissement Amont Couze Chambon</p>
 <p>Clément PLANEIX Conseiller délégué en charge de l'agriculture et l'eau potable <i>Commissions : Cadre de vie – environnement, Eau et assainissement, Grands projets et consultations citoyennes, Vie économique</i></p>	<p>SIVOM du Chambon des Neiges Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (suppléant)</p>
 <p>Yoann ROUSSEL Conseiller délégué en charge de la voirie et du foncier <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Eau potable et assainissement, Grands projets et consultations citoyennes, Vie économique</i></p>	<p>Référent Agglo Pays d'Issoire (titulaire) SICTOM des Couzes (titulaire) FN Communes Forestières (suppléant) Référent agricole pour le Conseil Départemental</p>

Identification des sigles et missions des organismes cités :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : *Action sociale, accompagnement des personnes vulnérables, lien social intergénérationnel*

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Besse : *Portage de repas à domicile, aide à domicile (soins, ménages...)*

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères des Couzes (SICTOM) : *Ordures ménagères*

Fédération Nationale des Communes Forestières : *Gestion des biens communaux forestiers*

SIVOM du Chambon des Neiges : *Reconversion de la station neige en activités de pleine nature*

SIVOM de la Vallée Verte : *Regroupement pédagogique intercommunal (maternelle), Accueil de loisirs, crèche...*

Conseillers municipaux de l'opposition		Délégations
 <p>Hubert ASPERTI Conseiller municipal <i>Commissions : Cadre de vie – environnement, Grands projets et consultations citoyennes</i></p>		Conseil d'école CCAS Correspondant Défense Nationale (suppléant)
 <p>Olivier CHAMERLIN Conseiller municipal <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Cadre de vie – environnement, Eau et assainissement, Finances et Ressources Humaines, Vie économique</i></p>		
 <p>Elisabeth CROZET Conseillère municipale <i>Commissions : Urbanisme- foncier – gestion du patrimoine, Eau et assainissement, Finances et Ressources humaines, Associations – sport – jeunesse – évènements – anciens, Vie économique</i></p>		CCAS SIVOM de Besse (suppléante)
 <p>Jean-Pierre JULIEN Conseiller municipal <i>Commissions : Urbanisme – foncier – gestion du patrimoine, Eau et assainissement, Finances et Ressources Humaines, Grands projets et consultations citoyennes, Vie économique</i></p>		SICTOM des Couzes (suppléant)
 <p>Amélie THOLLET Conseillère municipale <i>Commissions : Cadre de vie et environnement, Grands projets et consultations citoyennes, Associations – sport – jeunesse – évènements - anciens</i></p>		CCAS SIVOM de Besse (suppléante)

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Assainissement Amont Couze Chambon : Assainissement collectif des usagers de Chambon sur Lac, Murot et Saint-Nectaire suivant la Couze Chambon

Agglo Pays d'Issoire : convention entre la commune et l'agglo pays d'Issoire pour l'entretien des chemins communaux

Syndicat Intercommunal Thermal (SIT 63) : Développement de projets en lien avec le thermalisme

AICRI : Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire

Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : Action sociale pour les agents des collectivités

Thermauvergne : Promotion des stations thermales

Route des Villes d'eau : Promotion des villes d'eau du massif-central

Stations vertes de vacances : Label national, accorde le label Famille Plus

Terres Romanes d'Auvergne : Association de promotion des villes aux églises romanes

Les projets 2020-2026 pour Saint-Nectaire

Résidence intergénérationnelle – Pôle Sport Santé – bassins extérieurs de Thermadore

Les discussions ont débuté depuis plusieurs mois avec Eiffage Immobilier et le cabinet lyonnais Récipro'Cité pour la construction, sur le site des anciens thermes Lignerat d'une résidence intergénérationnelle connectée avec un pôle Sport – Santé. En parallèle, l'investissement dans des bassins extérieurs pour le centre aquatique sera envisagé. Ces projets sont généralement longs à mettre en œuvre. Démarrage du dossier en 2020 pour une mise en service envisagée en 2024.

Réhabilitation de Saint-Nectaire-le-Haut, de Saillant et des Arnats :

Une convention de portage d'ensemble sera prochainement élaborée et signée avec l'EPF Auvergne pour l'acquisition de bâti en vue de créer des logements communaux et de rouvrir des commerces pérennes ou saisonniers notamment à Saint-Nectaire-le-Haut. Le retour sur investissement est calculé sur 8 ans. Réhabiliter les villages pour en faire des bourgs pittoresques est essentiel pour la fréquentation touristique, l'année 2020 le prouve avec l'absence de neige en hiver et la hausse du nombre de visiteurs en été. Une politique d'investissements intercommunal en la matière serait un atout pour réussir à transformer nos communes rurales.

Mise en place du Conseil consultatif communal / Mise en place d'un fonds de dotation :

Les deux projets sont d'ores et déjà en cours d'étude de faisabilité (audit réalisé en interne). Les modalités du conseil consultatif seront prochainement présentées aux habitants afin de réunir un premier conseil début 2021. Concernant le fonds de dotation, une analyse juridique approfondie est nécessaire. Sa mise en œuvre reste envisagée courant 2021.

Revente d'eau suite à l'acquisition de la Source des Granges

La priorité reste l'approvisionnement en eau potable de la commune. L'acquisition d'une nouvelle source permet cependant d'envisager de revendre de l'eau afin d'augmenter les recettes communales et réaliser des travaux sur le réseau. Plusieurs pistes sont à l'étude : revente au syndicat mixte de l'eau d'Issoire, recherche d'un investisseur pour l'embouteillage... la première action consiste à obtenir les autorisations de l'Agence régionale de santé pour reconnaître la potabilité de l'eau.

Finances communales

L'année 2020 est une année atypique sur le plan financier. La crise COVID 19 a fortement impacté le budget de la commune. La fermeture du casino pendant 3 mois a entraîné *de facto* la perte de recettes liée au produit brut des jeux. Ce sont près de 30 000 € qui n'ont pas été encaissés par la Commune.

Plus complexe encore, la perte d'exploitation du Centre Thermadore qui s'élève, pour les 3 mois de confinement, à 42 000 €. Malgré la réouverture, les recettes restent moins importantes et ce sont, au mois de septembre, près de 54 000 € qui ne sont pas entrés dans les caisses par rapport à 2019. La situation est d'autant plus compliquée que Thermadore est exclu de tous les dispositifs d'aides de l'Etat liés au COVID. Malgré les recours formulés auprès du Préfet et un courrier au Premier Ministre, aucune compensation ne peut être accordée à Saint-Nectaire. Malgré tout, Thermadore reste ouvert et poursuit les travaux de rénovation engagés.

Une nouvelle épareuse est arrivée à la commune.

Pour permettre aux employés municipaux de débroussailler l'ensemble des chemins communaux des 13 villages, une nouvelle épareuse est venue remplacer l'ancienne (20 ans de service !). L'occasion de former 3 des agents techniques de la ville à son maniement en plus des 3 déjà formés et de leur faire passer le Certificat de Capacité.

Coût d'acquisition pour la commune : 18 000 euros HT



Travaux d'entrée du bourg côté Saillant : où en est-on ?

Démarrés à l'automne 2019, les travaux d'aménagement de l'entrée de bourg de Saint-Nectaire touchent, nous l'espérons, à leur fin. Pour rappel, les travaux de voirie sont réalisés par le Conseil départemental. Le Département prend à sa charge les travaux de chaussée (60% des coûts), la commune finance de son côté le reste des aménagements.

Dans le même temps, la commune a confié au SIEG les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone). Le SIEG sous-traite les travaux auprès de SPIE – VIGILEC et auprès d'Orange. Orange fait également appel à ses sous-traitants pour les travaux.

Que reste-t-il à terminer ?

De manière générale, le chantier a pris du retard en raison des trois mois de confinement. Enedis et Orange ne sont intervenus qu'au printemps et à l'été 2020 alors que le planning initial prévoyait leur intervention dès le début d'année 2020. Un délai de deux mois serait encore nécessaire pour finaliser les travaux de leur côté.

Pour la voirie, le Conseil départemental interviendra après la fin de l'enfouissement pour finaliser les aménagements des trottoirs, la signalétique au sol et les panneaux. L'aménagement d'écluses (dispositifs de ralentissement des véhicules) ou d'une surélévation de chaussée en entrée de zone 30 est à l'étude avec le Département.

La tranche 2 en 2021

Initialement prévue en 2020, la seconde tranche de travaux, entre la Villa du Pont romain et le carrefour des Granges sera programmée en 2021. Le Conseil départemental, maître d'ouvrage, a indiqué ne pas être en mesure de réaliser les travaux en 2020 compte-tenu des retards pris en début d'année sur les chantiers.

Tranches 3 et 4

Les tranches suivantes ont été prévues jusqu'à l'embranchement de la Route de Sapchat. Elles seront planifiées avec le Conseil départemental pour être réalisées dans les meilleurs délais. Cette planification est liée au budget et aux priorités départementales pour les années à venir.



Le four banal de Boissières a retrouvé son toit en lauzes

Du 17 au 31 août 2020, à l'initiative de la Commune de Saint-Nectaire et en partenariat avec l'Association Jeunesse et Reconstruction Auvergne, un chantier de jeunes bénévoles a pris en charge la restauration du toit en lauzes du four de Boissières, sur la commune de Saint-Nectaire.

Le projet est né après la chute des lauzes du toit du four banal suite à la canicule de juillet 2019. Contact a été pris avec l'Association Jeunesse et Reconstruction Auvergne pour étudier la faisabilité du chantier pour l'été 2020. Malgré le coronavirus, le chantier a pu avoir lieu mais avec moins de bénévoles que prévu et sans la présence de jeunes issus de pays lointains. Cinq bénévoles français, afghans et camerounais se sont portés volontaires. Deux encadrants pédagogiques étaient également présents sur le chantier.



Formés bénévolement par Pierre-Loïc CURIER, entrepreneur et habitant de la commune de Saint-Nectaire, à la technique de la pose des lauzes, les jeunes bénévoles, motivés et enthousiastes ont réalisé le chantier de restauration du toit. La commune a pris à sa charge les coûts d'hébergement, de restauration et de transport. L'Association Jeunesse et Reconstruction assure de son côté le reste du financement par fonds associatif et subventions. A noter que l'entreprise CURIER-RIGAL a également fait dons de lauzes à la commune pour pouvoir restaurer la toiture à l'identique. La commune le remercie, ainsi que les habitants de Boissières qui ont mis à disposition des moyens matériels et témoigné leur soutien aux bénévoles.

Coût de l'opération : 5 700 euros

Le four de Lenteuges a également retrouvé son toit. L'entreprise MADEUF a réalisé les travaux pour un coût de 8 707,72 euros.

Travaux de voirie à Sailles

L'allée des Fresnes et le Chemin des genêts font l'objet de travaux de voirie début octobre, en maîtrise directe de la commune, sur la partie non enrobée. Les travaux ont été confiés à CTPP Colas.

Coût de l'opération : 17 702 euros HT.

Ce projet fait l'objet d'une subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) pour 5 310,63 euros et du Fonds d'Intervention Communal du Conseil départemental pour 3 363 euros.

Des barrières repeintes !

Le projet d'homogénéisation des couleurs de barrières dans Saint-Nectaire a repris en juin. L'entrée du bourg côté Murol était notre priorité, les employés municipaux lui ont redonné une belle esthétique !



Visite de surveillance des captages d'eau de Saint-Nectaire

Le jeudi 20 août 2020, Jacques BABUT et Gérard MORIZOT, Adjoint au Maire, accompagnés de Yoann ROUSSEL, conseiller municipal, et de Franck LICIN en charge de la gestion du secteur pour l'ONF, se sont rendus à la Montagne du Regardet pour la surveillance des captages d'eau de la commune. La commune possède deux sites de captage d'eau potable, à Saulzet-le-Froid, les sources de la Monne traverse une propriété de la commune de Saint-Nectaire où sont installés plusieurs captages, et dans le village des Granges.

A Saint-Nectaire, l'eau est administrée en régie directe. La protection des captages, la surveillance des débits, des canalisations et des châteaux d'eau sont réalisés par les agents de la commune qui interviennent également pour les détections et réparations de fuites sur le réseau. La potabilité de l'eau est assurée par traitement UV. Chaque année les 9 réservoirs d'eau sont vidés et nettoyés conformément à la réglementation. L'assainissement est également une compétence en régie directe de la commune pour les stations d'épuration communales des Arnats, de Boisières et des Granges. Pour les villages de Sailles, Farges, Treizanches, Lambres, Sauvagnat et Lenteuges, un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place. Les villages de Saint-Nectaire, Sapchat et Saillant sont administrés par le Syndicat Intercommunal du secteur amont de la Couze Chambon.

A noter :

Campagne de relevé des compteurs d'eau 2020.

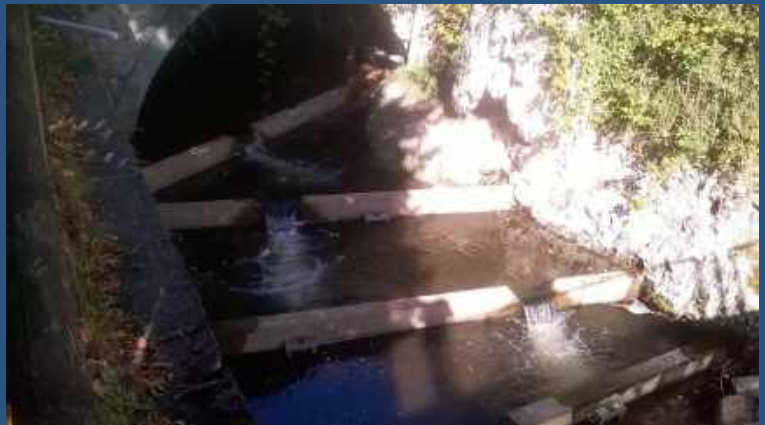
A partir du 21 septembre, les agents municipaux sont passés relever votre compteur d'eau. En cas d'absence, ils repassent ou vous laissent une carte à retourner en Mairie. Cette année, un contrôle visuel de l'état des compteurs a été réalisé en même temps que le relevé.

Rappel : Si votre compteur est en extérieur et accessible, vous n'avez rien à faire. Si votre compteur est en intérieur, vous pouvez prendre rendez-vous avec nos agents sur simple demande en Mairie au 04 73 88 50 41.

Restauration écologique du Fredet / Courançon

Le projet de restauration écologique du Fredet / Courançon, la rivière qui traverse Saint-Nectaire-le-Bas, ont commencé l'année dernière avec la démolition de seuils et l'installation d'une passe à poissons vers l'Office de Tourisme. Ils continuent cette année vers Thermadore et derrière la Maison du fromage.

Ce projet est en maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Sancy et cofinancé par la commune de Saint-Nectaire.



Enfance - Jeunesse



L'école de Saint-nectaire a fait sa rentrée

Mardi 1^{er} septembre, Mme MENDES et M. MAURY ont accueilli les élèves en présence d'Alphonse BELLONTE, Maire de Saint-Nectaire, Marion LEFEUVRE, 2^{ème} adjointe et Nicolas GAUDRON, Conseiller municipal. Malgré les masques, enfants, enseignants et personnel communal étaient heureux de se retrouver après les vacances d'été.

L'école de Saint-Nectaire accueille cette année 38 élèves répartis en deux classes. Mme MENDES, directrice de l'école assure l'enseignement des 3 CP, 8 CE1 et 10 CE2. Elle est assistée de Cindy ROUSSEL, agent technique municipal. M. Maury accueille de son côté 11 CM1 et 6 CM2. Les services de cantine et de garderie seront assurés normalement. 36 élèves sont inscrits à la cantine pour l'année 2020-2021. Les repas sont fournis par l'EHPAD Jeanson. Cindy ROUSSEL et Adeline CHARBONNEL, employées de la commune assurent les services périscolaires et le nettoyage quotidien des locaux.

Bon à savoir

Nouveau service de paiement pour la cantine : La commune de Saint-Nectaire met en place à partir de la rentrée 2020 le service de prélèvement automatique pour les parents dont les enfants fréquentent la cantine de Saint-Nectaire. Progressivement, ce service sera étendu aux factures d'eau potable.

Les travaux de la micro-crèche démarrent !

Le projet de micro-crèche du SIVOM de la Vallée verte, qui regroupe des communes du Chambon, Murol, Saint-Victor la Rivière et Saint-Nectaire se concrétise ! Les travaux vont commencer début novembre à l'ancien Mildiss de Murol. Les travaux devraient se terminer pour l'été 2021.



Fin des aménagements des jeux au Parc du Dolmen

Terminés avant l'été, l'installation des nouveaux jeux et la mise en place du bike-parc a été menée par les employés communaux avec l'intervention de Dominique MONSIEUR pour la maçonnerie. Une nouvelle table de ping-pong, une araignée, un parcours à bosses pour VTT... de quoi permettre aux jeunes et moins jeunes de Saint-Nectaire de se défouler. Ce dossier, suivi par Bertrand GOIMARD, Conseiller municipal dans le mandat précédent, avec les adjoints, a été monté avec les autorisations de l'Architecte des Bâtiments de France.



Montant total des aménagements : 20 152,24 euros TTC. Le fonds de concours de la Communauté de communes du Massif du Sancy a été sollicité pour moitié.

Isolation et maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments communaux

Des travaux de dépose d'une ancienne chaudière fioul à l'école sont programmés pendant les vacances de Toussaint. L'école sera raccordée sur une chaudière plus récente déjà en fonctionnement pour la classe de Mme MENDES et la cantine. Programmable, la chaudière permet de mieux maîtriser les consommations d'énergie de chauffage. Depuis un an, la température des classes est largement baissée pendant les vacances scolaires afin de réaliser des économies. En parallèle, l'isolation de la totalité des combles est programmée à la même période. Selon les calculs réalisés avec l'aide de l'ADHUME (Agence départementale des énergies et du climat), ce sont près de 20% des consommations qui seront économisées dans l'année scolaire 2020-2021.

Le cabinet médical situé rue de l'ancienne poste sera également isolé cette fin d'année par le sol. Aucune interruption d'activité n'est à prévoir. L'isolation, outre les économies d'énergie, devrait permettre un meilleur confort pour les praticiens et les patients.

L'ensemble de ces travaux d'isolation et d'énergie sera financé par la commune (40 %), Le Fonds d'Intervention Communal du Conseil départemental (20%) et le fonds de concours de la Communauté de Communes sera mobilisé pour 40 %. A noter que le coût des travaux est minoré grâce aux dispositifs CEE (Certificats d'Economie d'Énergie). La commune n'est pas éligible aux dispositifs d'isolation à 1 euro pour les bâtiments non commerciaux.



Une nouvelle balade thématique pour Saint-Nectaire

Labellisée « Pôle Pleine Nature », la Communauté de communes du Massif du Sancy réalise des circuits pédestres thématisés.

Ainsi, depuis fin juillet, une nouvelle balade de 1h30 est proposée à Saint-Nectaire. Elle permet de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine naturel, historique et thermal de la ville. Accessible à tous, conçue pour les familles, elle offre de magnifiques paysages sur le massif du Sancy et la ville.

Cette balade est l'une des 24 balades créées à l'initiative de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Le projet a été cofinancé par la commune de Saint-Nectaire, la Communauté de communes, le Département, la Région et l'Europe via les fonds FEADER et FEDER. Une version numérique des balades est disponible sur l'application Sancy Explorer.

Longueur : 2,9 km. Départs : Office de Tourisme ou Mairie de Saint-Nectaire. Panneaux explicatifs au départ et tout au long de la balade.



Installation d'un composteur collectif avec le SICTOM des Couzes



La commune envisage d'installer, en partenariat avec le SICTOM des Couzes d'ici au printemps 2021 un composteur partagé dans le bourg haut de Saint-Nectaire, à proximité de l'école. Il permettra aux usagers de réduire leurs ordures ménagères, de composter et de récupérer du compost de qualité, gratuitement.

Le saviez-vous ? La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose « *le développement du tri à la source des déchets organiques (biodéchets) pour tous avant 2024* ». C'est-à-dire de ne plus déposer de déchets alimentaires dans la poubelle d'ordures ménagères. Il y a donc urgence à mettre en place des solutions.

Le modèle de composteur collectif est adapté pour une vingtaine de foyers et permet de valoriser 3 à 5 tonnes de déchets par an. Installé à proximité de l'école il permettra aussi d'associer nos enfants à cette démarche collective, environnementale et citoyenne.

Le SICTOM des Couzes financera les composteurs et assurera leur mise en place, une brève formation des usagers et le suivi durant les deux premières années. Deux référents locaux, nécessaires aux échanges avec les techniciens et au bon suivi du déroulement des opérations suivront également une formation plus complète pour répondre à toutes les questions. A l'initiative depuis le mandat précédent, ces deux référentes seront Aurélia PETRI (ex Conseillère Municipale) et Marion LEFEUVRE (2ème adjointe).

Cette démarche, si elle est concluante, serait proposée pour d'autres villages de la commune, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés (Marion LEFEUVRE : 06.24.61.60.36).

Opération « adopte une poule »

Le SICTOM des Couzes OFFRE deux poules aux habitants intéressés.

Pour réduire vos déchets : Une poule évite 25kg de restes alimentaires par an !!

Pour avoir de bons œufs à domicile : Chaque poule pond environ 150 œufs par an.

Retourner et inscrire avant le 07 octobre 2020 auprès de Gweltaz SANCEAU.

06 44 20 22 42
gweltaz.sictomdescouzes@gmail.com

SICTOM
des Couzes

SICTOM des Couzes
Le local - 85020 SAINT-NECTAIRE
44 73 96 71 75

Directeur de la publication : Roger Jean MICHAËL - Président

Opération adopte une poule

En 2020, le SICTOM des Couzes met en place une opération de distribution de poules pour chaque foyer intéressé, dans le cadre de ses actions de réduction des déchets organiques.

- Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement deux poules par le SICTOM des Couzes,
- Après votre inscription et la signature du contrat d'adoption, vous serez informés des lieux et dates de retrait prévues courant Octobre.

Inscription par mail ou par téléphone auprès de Gweltaz SANCEAU (gweltaz.sictomdescouzes@gmail.com - 06 44 20 22 42).

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Saint-Nectaire



Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social à destination des habitants de la commune, son rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Il assure différentes missions orientées vers la population (personnes âgées, handicap, personnes défavorisées, secours alimentaire ou secours d'urgence). Chaque année, il propose un voyage à prix modique, un repas de Noël ou un panier garni aux plus de 65 ans et il organise le Noël des enfants avec une animation et un cadeau pour tous les enfants de moins de 10 ans. Cet été

encore, une visite a été effectuée auprès de tous les habitants de plus de 65 ans lors de la canicule. De nombreux élus sont au CCAS, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

Pour cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, le repas de Noël est annulé et sera transformé en coffrets cadeaux pour tous les plus de 65 ans résidents toute l'année à Saint-Nectaire. La distribution des cadeaux des enfants sera faite sur la place de l'Eglise, en extérieur.

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Saint-Nectaire a pour objet général en liaison et mandaté par les autorités municipales :

d'organiser et de coordonner des fêtes et des manifestations ayant un caractère : d'animation touristique, culturelle, patrimoniale, sportive, éducative, dans la localité et ses environs et sera chargé des missions éventuelles qui lui seront confiées par la commune,

- d'établir une liaison entre les différentes associations locales,
- d'établir chaque année le calendrier des fêtes de la commune, afin de pouvoir communiquer un document aussi complet et précis que possible à la mairie et à la Communauté de communes.

Pour cette année 2020, le bureau du comité a dû, en accord avec le Maire et le président des Sites Remarquables du Goût, annuler la Grande Fête de la Pentecôte, ainsi que les concerts de l'été. Seules les animations famille et sportives de l'été ont été conservées, en plein air, pour faciliter les mesures barrières.

Le programme des estivales a été réalisé en interne et imprimé à la mairie.

Etant donné ces différentes annulations, et conscient des difficultés économiques de la commune (Thermadore et Casino) en ces temps de crises, le bureau a décidé de ne pas demander la subvention de 39 000 € allouée au budget pour l'année 2020. C'est donc avec la trésorerie de l'association que l'ensemble des animations 2020 a été payé. L'achat prévu de matériel, notamment de tables et de chaises est donc repoussé ultérieurement.



Associations - Tableau des activités

Vous êtes nombreux à poser des questions sur les activités proposées à Saint-Nectaire pour les petits et les grands. Nous avons recensé ces informations sous forme d'un tableau hebdomadaire. Toutes les informations sur les 27 associations de la commune sont également disponibles en Mairie sur simple demande.

Heure / Jour	Lundi		Mardi		Mercredi	
08h - 10 h						
10h - 12h						
13h - 15h					EMAS Ecole Musicale et Artistique du Sancy Horaire de 13h-19h	EIVV Ensemble Ins- strumental Vallée Verte 13h30-19h30
15h - 17h					Eveil Musical Gui- tare Piano Saxo Solfège	Flute
17h - 19h	ACTVV Théâtre à confirmer 18h30-21h (Gde Salle OT)	EIVV Batterie 17h30-19h30 (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)	EMAS Danse Modern Jazz Enfant 17h30-18h30 (4-6ans) 18h30-19h30 (7-9 ans) (Gde Salle OT)	EIVV Batterie 17h30-19h30 (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)	(Salle des Asso + Pte Salle à l' OT)	(Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)
19h - 21h	ACTVV Théâtre à confirmer 18h30-21h (Gde Salle OT)		Hatha Yoga 19h30 - 21h15 (centre Lignerat Salle Dojo - l'hiver salle des Asso à l'OT)			Boxe Individuel 18h00 - 20h30 (Centre Lignerat Salle Ring)

Le Planning a été établi avec les informations dont nous disposons au 10/10/2020, des mises à jour peuvent intervenir.

	Jeudi		Vendredi	Samedi		Dimanche
				EMAS Ecole Musicale et Artistique du Sancy Horaire de 9h-14h		
Activités Cirque "Tupercutes" 10h30-12h00 (Centre Lignerat Salle Dojo)				Eveil Musical Piano Saxo Solfège	EIVV Saxo 10h00-12h00 (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)	Théâtre une fois par mois Asso Tout un Théâtre 10h-14h (Gde Salle OT) et 14h-19h (Salle du Casino)
				(Salle des Asso + Pte Salle à l'OT)		
	Gym Douce +60ans 15h30-16h30 (Salle des Asso à l'OT)					
Viet vo dao Enfant 17h -18h30 (Centre Lignerat Salle Dojo)		EIVV Batterie 17h30-19h30 (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)	EIVV Remplacement de Cours 17h-19h (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)			
Découverte du Thuat Lao (Taï Chi) 19h-21h (Centre Lignerat Salle Dojo)	Boxe Groupe / Fitness 19h30 - 21h (Centre Lignerat Salle Ring)		EIVV Ensemble Instru- mental 19h-21h 1fois/mois (Centre Lignerat Salle Baie Vitrée)			

Les actus en bref...

Mobili'Dôme à Saint-Nectaire du 19 au 23 octobre 2020

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en partenariat avec la Conférence des Financeurs et EDF, a mandaté les Compagnons Bâisseurs Auvergne pour mettre en œuvre et animer un nouveau dispositif itinérant d'information et de sensibilisation à l'amélioration de l'habitat.

Ce démonstrateur se déplace sur l'ensemble du Puy de Dôme en sensibilisant partenaires institutionnels, associatifs et, bien-sûr, habitants, sur les trois thématiques suivantes :

- maîtriser les énergies pour lutter contre la précarité énergétique,
- lutter contre l'habitat indigne,
- anticiper la perte d'autonomie.

Mobili'Dôme est ouvert à tous. Il vous renseigne et vous accompagne pour apporter des réponses à vos besoins. L'accompagnement est gratuit.

Orange paie désormais une redevance d'occupation du domaine public à la commune.

Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances. Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile...) sont exclues du champ d'application de ce texte.

Cette disposition est souvent méconnue des communes. C'est pourquoi Saint-Nectaire ne l'avait jusqu'à aujourd'hui pas encore appliqué.

Renseignements pris auprès d'Orange, une recette de 687 euros au titre de l'année 2020 a pu être récupérée auprès de l'opérateur. De plus, l'antériorité sur 3 années a été appliquée. Aussi, ce sont plus de 2 000 euros qui ont été encaissés à ce titre par la commune de Saint-Nectaire. A noter qu'Enedis s'acquitte chaque année de la somme de 219 euros au titre de ses réseaux.

Installation d'un ostéopathe

M. Jean GERARDIN, ostéopathe diplômé en 2013 de l'Ecole de Saint-Etienne s'installe à Saint-Nectaire, dans un local communal, Allée du Casino. Le cabinet ouvre ses portes début octobre après quelques travaux de rénovation du bâtiment.

Jean GERARDIN :
06 70 59 32 76

Merci aux nouveaux propriétaires de l'Hermitage !

Les nouveaux propriétaires du restaurant l'Hermitage ont fait don à la commune de vaisselle pour les salles communales ! Un grand merci à eux ! Bienvenus chez nous !

Un Don du Sang réussi !

Cet été le Don du Sang fût une belle réussite à nouveau. Nous tenons à remercier Les Baladins pour avoir offert une collation !

Nouveau look pour Thermadore

Le Centre Thermadore s'offre une nouvelle jeunesse ! Pendant le confinement, les agents communaux n'ont pas chômé et ont refait le pôle d'accueil ainsi que l'espace bar. Un relooking très apprécié ! Venez l'observer vous-même !

